

peuple cambodgien lui-même, par le biais de la négociation entre toutes les parties en conflit». <sup>117</sup> Ce processus, qui s'inscrit dans la formule de «cocktail party» initiée par l'Indonésie, recueille l'accord de tous les intervenants directs ou indirects dans le conflit, y compris la Chine.

- Par la difficulté qu'éprouve le groupe d'États maintenant le Vietnam dans l'isolement diplomatique et économique à continuer à faire preuve d'une solidarité sans faille. Les désaccords au sein de l'ASEAN à propos de l'attitude à adopter à l'endroit du Vietnam, l'amorce de liens commerciaux directs à partir des pays de l'Association, et la présence de plus en plus marquée du Japon — mais aussi de la Corée du Sud, par exemple — au Vietnam sont quelques-uns des facteurs qui risquent d'affaiblir les sanctions initiales pour ne laisser que la solidarité symbolique exprimée par la résolution présentée annuellement à l'Assemblée générale des Nations-Unies. Ainsi, pour résumer, toutes les parties ont maintenant intérêt à trouver une solution de compromis honorable.

Si dans les hypothèses de scénarios envisageables à moyen terme, on écarte celui d'un règlement par une victoire militaire de l'un ou l'autre camp, deux possibilités demeurent : celle du *statu quo* jusqu'en 1990, année où les Vietnamiens eux-mêmes ont prévu de retirer toutes leurs troupes, et celle d'un compromis visant à faire du Cambodge un «État neutre».

Pour des raisons invoquées précédemment dans cette étude, la victoire décisive de l'une ou l'autre des parties ne paraît pas devoir être réaliste; malgré ses efforts, le Vietnam ne viendra pas à bout des mouvements de résistance d'ici 1990, pas plus que ces derniers ne pourront renverser par la force le régime Heng Samrin. Quant à la Chine, on ne peut imaginer dans le contexte actuel qu'elle puisse se lancer dans une aventure militaire contre le Vietnam afin de forcer ce dernier à retirer immédiatement ses troupes du Cambodge.

En revanche, il est fort possible que la situation actuelle se poursuive

---

<sup>117</sup> *Ibid.*, 5 décembre 1987, page 36.